

RECENSEMENT MILITAIRE - SNU



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Jeunes gens ayant atteint 16 ans, n'oubliez pas LE RECENSEMENT CITOYEN

Tous les jeunes gens français, filles et garçons, doivent se faire recenser lorsqu'ils atteignent 16 ans : cette démarche est obligatoire. Elle doit être effectuée entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3^{ième} mois suivant leur anniversaire. Elles/Ils recevront ensuite une attestation de recensement, à présenter lors de certaines démarches : examen du permis de conduire, inscription au baccalauréat à moins de 18 ans.

Le recensement citoyen doit être effectué à la mairie avec les documents suivants :

- votre carte d'identité ou votre passeport valide,
- le livret de famille,
- une attestation indiquant vos nom, prénom, date et lieu de naissance, et ceux de vos parents, ainsi que votre adresse et un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- votre situation familiale, scolaire, universitaire et/ou professionnelle.

Il peut aussi être fait par internet sur le site www.service-public.fr



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL – SNU

Le SNU s'adresse aux jeunes Français, garçons et filles, qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement. Ce programme a été mis en place en 2019 et, dans l'état actuel des choses, il est basé sur le volontariat. Toutefois, dès sa création, il a été envisagé qu'il devienne obligatoire à partir de 2024.

Le programme SNU pour 2021 comportera, comme en 2019 :

- **un séjour de cohésion** (du 21 juin au 2 juillet 2021),
- **puis une mission d'intérêt général** visant à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.

Conditions nécessaires pour s'inscrire en 2021 : être né(e) entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, être de nationalité française, et être libre de tout autre engagement pendant la période du séjour de cohésion.

Pour s'inscrire impérativement avant le 20 avril 2021 : www.snu.gouv.fr